



**Commune de FLÉE**  
5 rue du Luxembourg  
72500 – FLÉE

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**N°21-2026**

**ARRETE PERMANENT  
PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX DIVERS**

**Le Maire de la commune de Flée,**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la route,

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des agents communaux et des usagers de la voie publique lors des interventions effectuées par les agents des services techniques du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau potable de la Région de Mayet (SMAEP),

**Considérant** qu'il y a lieu de délivrer un arrêté permanent afin de pouvoir intervenir sur le domaine public en urgence ou à tout instant,

**ARRETE**

**Article 1** : Dans le cadre des travaux d'entretien et de réparation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des voiries, les services techniques du SMAEP sont autorisés à intervenir sur l'ensemble du territoire de la commune.

**Article 2** : La signalisation de chantier sera, selon la situation rencontrée, conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Lors de chaque intervention, les agents concernés devront assurer la signalisation et la sécurisation du chantier pour leur sécurité et pour celle des usagers.

**Article 3** : Monsieur le responsable des agents des services techniques du SMAEP, Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Luceau sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Flée, le 18 mai 2026  
Dominique MANCEAU, le Maire

Affiché le 19 mai 2026  
Publié le 19 mai 2026

